

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 24 octobre 2023.

Présents : - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Mathilde Bourret - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Romain Serpenet

Absents excusés : - Hervé Besson (pouvoir Marc Bourdon)- Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)- Simon Rosant (pouvoir Romain Serpenet)

Le quorum est atteint.

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à 22H30, sous la présidence de Laëtitia Bourjat, Maire.

Mademoiselle Mathilde BOURRET est désignée secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 août 2023

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 29 août 2023 est adopté.

### 1. Coordination générale

#### Assurances :

Le remplacement des barrières endommagées sur le trottoir devant le restaurant la Récré sera effectué le 10 Novembre 2023, par l'entreprise l'atelier forge.

#### ADN/Déploiement fibre optique FTTH :

Les études préalables au déploiement de la fibre optique sur le territoire communal se poursuivent. Le syndicat Ardèche Drôme Numérique, programmera des réunions avec les élus pour les informer de l'avancée des études, préalablement à la phase travaux prévue fin 2024 début 2025.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Madame le Maire rappelle que la rédaction de ce document est finalisée et qu'il sera transmis aux services de l'état pour avis avant validation définitive par le conseil municipal.

Personnel : les entretiens professionnels individuels sont en cours. La règle de ne pas effectuer des heures supplémentaires est rappelée à chaque agents (sauf si elle est à l'initiative de l'employeur).

Pour tenir compte de diverses remarques relatives à la faible amplitude d'ouverture du secrétariat de mairie, les horaires d'ouverture sont désormais fixés comme suit : Lundi et Jeudi 8h00-11h00 et 13h30-16h00 et Mardi et Vendredi 8h00-11h00.

Logement : Afin d'améliorer et d'harmoniser le service d'information et d'accueil des demandeurs de logement entre Arche agglo, les communes et les bailleurs sociaux, un document cadre est proposé par Arche agglo. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à signer la convention du service d'informations et d'accueil des demandeurs (SIAD) avec Arche agglo. *(délibération 2023/0036)*

## **2. Finances**

Madame le Maire présente un état actualisé des dépenses et des recettes d'investissement pour l'année 2023. Il conviendra de se positionner prochainement pour fixer la date de remboursement du prêt relais de 150 000 € non utilisé actuellement.

Décision modificative N°1 :

Mme le Maire le projet de décision modificative N°1 nécessaire pour effectuer un virement de crédit :

**Diminution sur crédits ouverts :**

**D020:dépenses imprévues Investissements: -1186,40€**

**Augmentation sur crédits ouverts :**

**D21:immobilisations corporelles 2135/21 45 : +1186,40€**

Sur le rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la décision modificative N°1 présentée ci-dessus. *(délibération 2023/0038)*

Demande de subvention auprès de l'état dans le cadre de la DETR/DSIL 2024 :

Dans la continuité des actions déjà mises en œuvre dans le cadre de la politique locale de l'habitat, et afin de permettre le maintien de jeunes ménages et l'accueil de nouvelles populations sur le territoire communal.

Mme le Maire propose de déposer une demande de subvention pour le projet de construction d'une habitation locative (n°3) sur le terrain communal (parcelle AE393) à Pervençères dont le coût estimatif HT = 225 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 40 % soit 90 200 € auprès de l'état dans le cadre de la DETR/DSIL 2024 et à accomplir les différentes démarches afférentes à ce projet. *(délibération 2023/0039)*

### **3. Urbanisme**

#### Acquisition foncière Safer :

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal de la signature de l'acte d'acquisition de la parcelle AL58 en date du 24 octobre 2023.

Mme le maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de servitude de la part d'un administré. Le conseil municipal décide de solliciter l'appui de la secrétaire juridique.

### **4. Bâtiments communaux**

L'entreprise Colange est intervenue pour des petits travaux de rénovation dans les logements communaux (remplacement robinets,.etc) pour un montant HT de 684,67 €.

Des travaux de réfection des menuiseries sont à prévoir (peinture des volets). Un masque à cartouche professionnel a été acheté pour un montant HT de 89,85 €. Cet équipement permettra à l'employé communal la réalisation de travaux divers de peinture (en intérieur et extérieur).

Afin de délimiter la parcelle de jardin afférente à deux logements communaux, un grillage sera mis en place prochainement.

Un portillon (ferronnerie) sera mis en place par l'entreprise Vert Daniel afin de sécuriser la terrasse d'un logement communal pour un montant de 650 € HT. *(délibération 2023/0039)*

### **5. Voirie**

#### Entretien de voiries :

Les travaux de curage des fossés ont été effectués sur les voiries des astiers, des combes, des granges, des pervenchères, de valet par l'entreprise Bourjat Martial pour un montant HT de 2800€.

Programme de voirie 2023 : l'entreprise sols vallée et l'entreprise EVTP interviendront courant novembre pour la réalisation des travaux d'accès à la halle (béton désactivé et goudronnage) et à la villa n°1 à pervenchères (goudronnage).

### **6. Assainissement**

#### Assainissement collectif

Les travaux de finition du lot N°2 (pompe de relevage) sont en cours de finalisation. Arche agglo (maître d'ouvrage de ce projet) informera par courrier les propriétaires concernés (secteur Chazalet et Pervenchères) dès que leur raccordement au réseau sera possible.

## 7.Éclairage public

L'horloge astronomique a été mise en place par le SDE07, la programmation permettant de procéder à l'extinction de l'éclairage public au cours de la nuit, sera effectuée prochainement.

## 8. Aménagement urbain

Cour de l'ancienne école :

Les travaux d'aménagement réalisés par l'entreprise Astier aux abords de la salle des fêtes sont achevés.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Vert Daniel pour un montant HT de 8070 €, concernant la mise en place de barrières afin de délimiter l'espace et sécuriser l'accès à la halle (ferronneries).

## 9.Information, animation

Évènements passés

Soupe aux choux le 22/10 : très appréciée par les habitants.

Opération brioches au profit de l'Adapei de l'Ardèche : la vente de 91 brioches a permis de collecter la somme de 593€ au profit de l'Adapei de l'Ardèche. L'équipe municipale tient à remercier les bénévoles et les habitants qui ont contribué à cette opération.

Prochains évènements

Commémoration : le 11 novembre à 9h30 à Vaudevant.

Repas des aînés : date fixée au 10 décembre à 12h, choix du traiteur : le St Vict'.

Mise en place des décorations de Noël : date à définir

Cérémonie des vœux à la population : le 10 janvier 2024 à 10h30

## 10. Chemins de randonnée

Sentier d'interprétation « Marie Mourier » : le 14 novembre prochain une rencontre est prévue entre Arche agglo et le gestionnaire du programme Leader pour vérifier la finalisation du projet préalablement au versement du solde de la subvention.

## 11. Transports scolaires

RAS

Madame le Maire, Laëtitia Bourjat	Secrétaire de séance, Mathilde Bourret
	

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 21 décembre 2023

